

Les consultations menées au cours de la dernière année indiquent clairement qu'un nombre grandissant de citoyens veulent être vus et entendus. La diffusion d'information et la consultation des citoyens constituent cependant le point de départ de la participation des citoyens. L'établissement d'une véritable relation de partenariat entre les citoyens et les administrateurs de la Ville pourrait être une avenue, une avenue stimulant l'engagement et la responsabilisation des personnes, des familles et des groupes.

Par ailleurs, les questions de financement des programmes et activités publiques ainsi que du partage de la fiscalité sont aussi importantes. L'étau fiscal qui comprime la marge de manœuvre budgétaire des grandes villes québécoises et canadiennes n'échappe pas à Gatineau, qui fait d'ailleurs face à une évolution rapide de sa trame sociale et économique.

Le rôle du gouvernement local en évolution génère un besoin de revenus additionnels de source durable. Même après que la Ville ait démontré une utilisation des plus efficaces possible des ressources collectives et individuelles disponibles sur le territoire de la municipalité, de nouvelles sources de financement seront sans doute requises pour satisfaire des besoins prioritaires clairement établis par la collectivité gatineoise et qui ne peuvent pas être comblés autrement.

Le mode de gouvernance préconisé par la Ville de Gatineau propose l'évolution de ses structures vers une organisation municipale mieux habilitée à lire et comprendre son environnement et à se transformer rapidement et de façon créative face aux défis que posent les nouveaux contextes. L'occasion est offerte de mettre en place, à l'intérieur de balises bien identifiées, mais évolutives, une structure moderne de gestion qui repose davantage sur ses capacités d'écoute et d'arbitrage quotidien que sur des impératifs bureaucratiques et de pouvoir.

## Le processus se poursuit

Les choix retenus par la Ville seront effectués en fonction des compétences, des moyens d'action et des ressources dont elle dispose. Il s'agit du plan stratégique de la Ville. Il devient toutefois souhaitable que les directions stratégiques inspirent des engagements aux partenaires de la Ville.



Les principales étapes à venir sont :

- le dépôt du rapport de la Commission au conseil municipal pour une adoption à l'été 2003;
- la préparation du plan d'action intégré pour des interventions concertées et une utilisation optimale des ressources : il comprend l'allocation des ressources, le calendrier de réalisation et le partage des responsabilités;
- la mise en place du système stratégique municipal pour assurer la réalisation et le suivi du plan stratégique et du plan d'action intégrée : intégration au budget municipal, conformité des processus, plans sectoriels et politiques municipales, état d'avancement des projets, performance de l'organisation, etc.

